

REALITES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 4 février 2026, 17h45 - REALITES (FR0011858190 – ALREA) informe le marché de l'avancement de la procédure de redressement judiciaire la concernant ainsi que de son calendrier prévisionnel de publication des comptes.

Avancement de la procédure de redressement judiciaire

La Société rappelle que l'audience devant le Tribunal de commerce de Nantes relative à l'examen du plan de redressement s'est tenue ce jour.

À l'issue de cette audience, le Tribunal a mis l'affaire en délibéré, la décision devant être rendue le **18 février 2026**.

Le plan de redressement présenté par la Société, préalablement soumis au vote des créanciers concernés, et approuvé en date du 19 janvier 2026 par la classe des détenteurs de capital, prévoit notamment la poursuite de l'activité ainsi que la restructuration du passif¹.

À ce titre, il est rappelé que le plan prévoit la conversion en actions d'une part très significative des créances, selon des prix de conversion déterminés dans le cadre d'augmentations de capital réservées, conformément aux modalités décrites dans le plan.

La mise en œuvre de ces opérations de conversion, si le plan est arrêté par le Tribunal, entraînera une dilution massive des actionnaires actuels.

À titre illustratif, l'actionnariat existant représenterait, après réalisation des opérations prévues par le plan, moins de 1 % du capital social de la Société, conduisant à une modification profonde de la structure de l'actionnariat. Les actionnaires sont invités à porter une attention particulière à ces éléments. L'ensemble des modalités des augmentations de capital réservées, notamment les prix d'émission retenus, est détaillé au point 4.3.3 du projet de plan de redressement de Réalités, accessible sur le site internet de la Société (www.realites.com, rubrique « Restructuration »).

Il est également précisé que la réalisation des augmentations de capital prévues dans le cadre du plan donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à la réglementation applicable.

À titre de rappel, le projet de plan prévoit également la transformation de la Société en société en commandite par actions, dans le cadre de laquelle une nouvelle gouvernance sera mise en place, telle que décrite dans le projet de plan de redressement.

¹ Voir notamment le communiqué de presse du 20 janvier 2026 relatif au vote des créanciers de Réalités sur le plan de redressement, accessible depuis le site internet de Réalités (www.realites.com, à la rubrique Restructuration).

Calendrier de publication des comptes

La Société informe par ailleurs que les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2025 et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, devraient être publiés courant mai 2026.

La Société tiendra le marché informé de toute évolution significative relative à la procédure en cours et à la mise en œuvre éventuelle du plan.

À propos de REALITES

*Fondé en 2003, **REALITES** conçoit et réalise des projets immobiliers utiles au développement des territoires (logements, bureaux, résidences avec services, pôles santé, crèches, commerces). **REALITES** est coté sur Euronext Growth Paris depuis 2014, éligible PEA-PME (ISIN FR0011858190, mémo ALREA). Pour en savoir plus : realites.com*

Contact presse : Marie Ollivaud - Secrétaire générale – m.ollivaud@realites.com